Conseil Municipal
Séance du jeudi 17 septembre 2026
Relevé des délibérations

****

L'an deux mil vingt-six le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire.

PRÉSENTS :
Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Mélanie GROSBOT, Jean-Pierre PEAUDECERF, Arnaud CHAMPAGNEUX, Sandrine KOSTADINOV, Desislava DIMOV, Valérie CASSIOT, Isabelle BOUBAT, Pascale BECUAU, Sophie CUINIERES, Philippe SAINT-GENEST, Patrick RAVARD, Patrick BONGRAND, Jean-Pierre ROBBE, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

ABSENT : Thierry TEXIER (sur l'ensemble du Conseil) – Patrick BONGRAND (point 1) – Jean-Pierre PEAUDECERF (point 34)

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

23 présents – 2 absents au point 1 et 34
24 présents – 1 absent sur les autres points

Question n° 1
Démission de deux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal prend acte de ces démissions.

Question n° 2
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2026

Le Conseil Municipal prend acte de ce procès-verbal.

Question n° 3
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises depuis le rapport présenté lors de la séance du jeudi 11 juin 2026, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 4
Délégations données par le Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **approuve les modifications ci-dessus sur les délégations données à Monsieur le Maire ;**
- **abroge la délibération du 9 avril 2026 portant le numéro 23 ;**
- **approuve les délégations données à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en tenant compte des modifications signalées, toutes les délégations figurant en annexe de ce rapport ;**
- **autorise les subdélégations comme mentionné ci-dessus.**

Question n° 5
Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire en application de l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Question n° 6
Rapports annuels d'activités 2025 : SPL « les 1000 Lieux du Berry », SOMAREP, CINÉODE.

Le Conseil Municipal prend acte de ce procès-verbal.

Question n° 7
Convention de délégation partielle de la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) au fonds local de Saint-Amand-Montrond/Orval

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **autorise Monsieur le Maire à valider la convention de délégation partielle de la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes au fonds local de Saint-Amand-Montrond/Orval *;***
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 8
Groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Saint-Amand-Montrond pour la passation de marchés de prestations d'assurance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **approuve la convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Amand-Montrond, coordonnateur, pour la passation conjointe de marchés publics de services d'assurances d'une durée de 5 ans à compter du 1er avril 2027 ;**

- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, au nom et pour le compte de la ville de Saint-Amand-Montrond, ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 9

Budget principal Ville – Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »
4 « contre » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **valide la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal Ville ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 10

Mise en place d'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Cœur de France, concernant les travaux de mise en conformité de l'éclairage public sur le parking au niveau de la nouvelle entrée du lycée Jean Moulin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **accepte la procédure de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50 % des montants définitifs hors taxes restant à la charge de Cœur de France, déduction faite des subventions obtenues, et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.**

Question n° 11

Mise en place d'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Cœur de France dans le cadre de la requalification et de la renaturation de la place de la République – ajustement du montant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **accepte la procédure de modification de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;**
- **décide de délibérer en concordance avec la Communauté de communes Cœur de France conformément à la délibération de son Conseil communautaire ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette demande.**

Question n° 12

Mise en place d'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Cœur de France dans le cadre des travaux du parc Montagnac – Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne piscine en salle multi-accueil et aménagement du parc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **accepte la procédure de fonds de concours pour l'opération citée ci-dessus ;**
- **décide de délibérer en concordance avec la Communauté de communes Cœur de France conformément à la délibération de son Conseil communautaire ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à cette demande.**

Question n° 13

Acquisition d'une licence IV

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 20 « pour »
4 « abstention » (Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Philippe REGNIER, Christiane KURTZ)

- **approuve l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie à un prix de vente de 10 000 € (hors frais éventuels liés à la cession) ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents à intervenir.**

Question n° 14

Modification de l'organigramme fonctionnel des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **autorise Monsieur le Maire à mettre en place le nouvel organigramme fonctionnel des services municipaux à compter de l'exécution de la délibération ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 15

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **autorise Monsieur le Maire à approuver les modifications apportées au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à adopter le tableau des effectifs ainsi modifié ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Question n° 16

Recours aux contrats d'apprentissage – Actualisation des contrats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »
Autorise Monsieur le Maire à :

- **approuver l'actualisation des contrats d'apprentissage autorisés au sein des services de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;**
- **constater la fin des contrats d'apprentissage arrivants à terme ;**
- **autoriser la poursuite du contrat d'apprentissage du Département Stratégie Patrimoniale et Efficacité Énergétique dans le cadre d'une nouvelle formation ;**
- **recruter un nouvel apprenti au sein de la Direction Générale des Services ;**
- **signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats.**

Question n° 17

Mise à disposition d'un agent municipal auprès du CCAS de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond ;**
- **autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**

Question n° 18

Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Intégration du cadre d'emplois des Bibliothécaires Territoriaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »
Autorise Monsieur le Maire à

- **intégrer le cadre d'emplois des Bibliothécaires territoriaux au dispositif RIFSEEP applicable au sein de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;**

- **approuver le tableau annexé précisant les groupes de fonctions ainsi que les montants annuels plafonds d'IFSE applicables à ce cadre d'emplois ;**
- **inscrire les crédits nécessaires au budget ;**
- **signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Question n° 19

Modification du règlement de formation - Actualisation des frais de déplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
A l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »
Autorise Monsieur le Maire à :

- **approuver la modification du règlement de formation de la Ville de Saint-Amand-Montrond, notamment son point VI intitulé « Frais de formation », relatif aux frais engagés par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels et de leurs actions de formation ;**
- **prévoir que la prise en charge des frais de déplacement des agents de la Ville de Saint-Amand-Montrond soit effectuée conformément aux dispositions réglementaires applicables à la fonction publique territoriale.**
  Pour les déplacements effectués entre le 1er juin 2026 et le 31 décembre 2026, les indemnités kilométriques sont remboursées conformément aux taux fixés par l'arrêté du 29 mai 2026 ;
- **préciser que les taux, montants et modalités de remboursements des frais de déplacements fixés par les dispositions réglementaires seront appliqués dans leur version en vigueur à la date du déplacement ou de la dépense concernée.**
  En conséquence, toute modification ultérieure des taux, montants ou modalités de remboursement résultant directement d'une évolution de la réglementation sera automatiquement prise en compte dans l'application du règlement de formation, sans qu'une nouvelle délibération du Conseil Municipal ne soit nécessaire.
  Cette disposition concerne notamment les évolutions réglementaires relatives aux indemnités kilométriques, aux indemnités de repas et aux indemnités d'hébergement ;
- **signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 20

Acquisition de parcelle - rue Grozieux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **décide d'acquérir auprès de Monsieur Didier COUILLARD, la parcelle cadastrée BK 169, d'une superficie totale de 3 217 m², située rue Grozieux, au prix de 4 500 € ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.**

Question n° 21

Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs – Préparation au Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **décide d'adhérer à l'IRMA pour un montant de 450 € au titre de l'année 2026 ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.**

Question n° 22

Cession d'un logement par la SA France Loire - 20 rue André Malraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **donne un avis favorable à la cession de ce logement ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.**

Question n° 23

Convention entre ENEDIS et la Commune portant création d'une servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires - rue de la Cannetille et lieu-dit Les Gadroux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **approuve la convention pour la mise en place d'une servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires ainsi que des bornes de repérage si nécessaire situés sur les parcelles propriété de la Commune, cadastrée BV 250 et BI 142 respectivement rue de la Cannetille et lieu-dit Les Gadroux;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.**

Question n° 24

Convention entre ENEDIS et la Commune portant création d'une servitude de passage d'une ligne électrique aérienne et ses supports - La Verne du Chêne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **approuve la convention pour la mise en place d'une servitude de passage d'un ensemble de conducteurs aériens ainsi que deux supports situés sur la parcelle propriété de la Commune, cadastrée BV 264 sise La Verne du Chêne *;***
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.**

Question n° 25

Convention entre ENEDIS et la Commune portant création d'une servitude de passage pour l'installation d'un poste de transformation et ses accessoires - 8 rue du Pont Pasquet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **approuve la convention pour la mise en place d'une servitude de passage pour l'installation d'un poste de transformation et ses accessoires situés sur la parcelle CE 114, propriété de la Commune, cadastrée CE 114, 8 rue du Pont Pasquet *;***
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.**

Question n° 26

Taxe sur les friches commerciales : proposition des locaux soumis à cette taxe pour 2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **décide de valider la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe sur les friches commerciales en 2027.**

Question n° 27

Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **décide d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à compter du 1er janvier 2027 ;**
- **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à notifier cette décision aux services préfectoraux et à signer tous documents afférant à ce dossier.**

Question n° 28

Convention de mise à disposition d'installations à titre gratuit entre la ville de Saint-Amand-Montrond et les PEP18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **valide la convention ;**

- **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférent.**

Question n° 29

Convention de partenariat encadrant la mise à disposition de personnel à titre payant, dans le cadre de l'expérimentation du projet LaMPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **valide la convention ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférent.**

Question n° 30

Convention relative à la mise en place d'un PEDT et d'un Plan Mercredi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **valide la convention ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférent.**

Question n° 31

Convention de mise à disposition d'installations à titre gratuit entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'État

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **valide la convention ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférent.**

Question n° 32

Tarification de la billetterie de la Pyramide saison 2026-2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **adopte la proposition de tarification de la billetterie de la Pyramide des métiers d'art pour la saison 2026-2027 ;**
- **adopte la proposition d'accès gratuit à la bibliothèque municipale Isabel Godin pour les personnes ayant souscrit un abonnement à la saison artistique 2026-2027 de la Pyramide des métiers d'art ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.**

Question n° 33

Tarification de la Bibliothèque municipale Isabel Godin pour l'année 2027 et modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **adopte la proposition de tarification de bibliothèque municipale Isabel Godin pour l'année 2027;**
- **adopte la modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale Isabel Godin ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.**

Question n° 34

Prix Alain Fournier : Remise de récompenses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 23 « pour »

- **autorise le paiement des dépenses liées à l'organisation du Prix 2026.**

Question n° 35
Inscription d'une œuvre à titre rétrospectif à l'inventaire du musée Saint-Vic

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **autorise l'inscription de la sculpture anthropomorphe en calcaire donnée au musée en 2018 à l'inventaire du musée Saint-Vic au titre de la collection Musée de France qui portera le numéro rétrospectif 2026.0.1.**

Question n° 36
Convention de partenariat pédagogique entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Bourges.
Mise en place d'un Cycle Préparatoire au Diplôme National (CPDN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **adopte la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et la Ville de Bourges ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.**

Question n° 37
Approbation du règlement intérieur du Pôle d'Entraînement Cyclisme de Saint-Amand-Montrond « Julian ALAPHILIPPE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **valide le règlement intérieur du Pôle d'Entraînement cycliste « Julian ALAPHILIPPE » *;***
- **autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents y afférents.**

Question n° 38
Dispositif de soutien communal visant à la prise en charge des frais d'installation de deux docteurs juniors

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 24 « pour »

- **approuve l'instauration d'un dispositif communal de soutien à l'installation des docteurs juniors de médecine générale, sous la forme d'une dotation forfaitaire de 5 000 € par docteur junior, versée à la structure d'accueil et destinée exclusivement au financement d'équipements professionnels (matériel médical, mobilier, informatique) ;**
- **approuve les termes de la convention-type à conclure avec les structures d'exercice coordonné concernées *;***
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires « Maison de Santé Cœur de France », ainsi que, le cas échéant, avec toute autre structure remplissant les conditions d'éligibilité, et tout document afférent ;**

- **de dire que la dépense correspondante, évaluée à 10 000 € pour l'exercice 2026 au titre des deux postes ouverts à Saint-Amand-Montrond, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Ville ;**
- **charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à prendre toute mesure utile à sa mise en œuvre.**